

## LA ROUTE D'ACCÈS AU PARC DE FORT RODD

Question n° 330—**M. Anderson:**

1. Quel a été le prix total de la nouvelle route d'accès entre l'«Island Highway», près de Colwood (C.-B.), et le parc national historique de Fort Rodd?

2. Quels entrepreneurs ont été chargés de sa construction et combien a touché chacun d'eux?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Le contrat pour la nouvelle route d'accès est inclus avec la construction du parc de stationnement pour ceux qui visitent le parc national historique de Fort Rodd.

2. Wakeman et Trimble Contractors Ltée. Le prix total des factures que le ministre examine dans le moment est \$152,587.98.

LE DIRECTEUR DU SERVICE D'INFORMATION  
AU MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU  
DÉVELOPPEMENT RURALQuestion n° 333—**M. McCleave:**

1. Qui est directeur du Service d'information au ministère des Forêts et du Développement rural?

2. Quelles sont ses qualifications et quel est son traitement?

3. A-t-il été nommé à la suite d'un concours de la Commission de la Fonction publique et, dans le cas de la négative, a) pourquoi et b) comment a-t-il été nommé?

4. Détient-il des actions dans des sociétés de publicité ou de relations publiques?

5. Combien d'employés surveille-t-il?

**M. Russel C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. Pierre A. Forget.

2. M. Forget a 19 ans d'expérience dans le domaine de l'information, dont 15 ans au service de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Il a aussi servi auprès de la Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967 à titre de directeur de la Division des services d'information. Son traitement actuel est de \$17,236.

3. Oui—Concours de la C.F.P. n° 67-310.

4. Non.

5. 28.

LES HONORAIRES D'AVOCATS DE LA  
COMMISSION SUR LE PILOTAGEQuestion n° 339—**M. McCleave:**

1. Quels honoraires la Commission royale d'enquête sur le pilotage a-t-elle versés à ses avocats depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1962?

2. Quelles personnes, autres que les employés du gouvernement, ont été embauchées comme avocat et quels ont été leurs honoraires et leurs dépenses?

3. Le travail juridique est-il terminé?

**M. James E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. Les honoraires

[M. Whelan.]

que la Commission royale d'enquête sur le pilotage a versés à ses avocats pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 1962 au 31 août 1968 se sont chiffrés par \$72,250.

2. M<sup>e</sup> Maurice Jacques, de Québec, est la seule personne non à l'emploi du gouvernement que la Commission ait embauchée comme avocat. Le total des honoraires qui lui ont été versés est le montant indiqué dans 1 ci-dessus, tandis que les frais de voyage qui lui ont été payés au cours de la même période se sont élevés à \$16,006.08, dont la moitié environ pour le transport.

3. Sauf pour la vérification occasionnelle de textes qui feront partie du rapport final de la commission, le travail juridique peut être considéré comme terminé.

## L'ÉTUDE DES AUDIOPHONES

Question n° 341—**Mme MacInnis:**

1. Le gouvernement fait-il une étude au sujet des audiophones?

2. Dans l'affirmative, a) quand paraîtra le rapport et b) pourra-t-il être distribué au public?

3. Dans la négative, le ministre de la Consommation et des Corporations entreprendra-t-il une telle étude pendant la présente session?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Oui. Le ministère de la Consommation et des Corporations a décidé l'an dernier de faire une étude au sujet des audiophones.

2. a) Au début de 1969. b) En vertu du paragraphe (2) de l'article 6 de la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, le ministre peut entreprendre des recherches sur des questions auxquelles s'étendent ses devoirs, pouvoirs et fonctions et faire publier telle partie des résultats de ces recherches qu'il juge appropriée et conforme à l'intérêt public. On n'a pas l'intention de rendre public le rapport interne, mais on envisagera la possibilité de faire publier les recommandations.

3. Ne s'applique pas.

LE PROJET DE L'OBSERVATOIRE DE LA  
REINE ÉLISABETH IIQuestion n° 344—**M. Anderson:**

Le gouvernement a-t-il entamé des pourparlers avec certains scientifiques des universités de l'Ouest canadien sur la possibilité de remettre en question le projet de l'observatoire de la Reine Élisabeth II?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Non.